

Série de textes sur les modifications fiscales de 2017 touchant l'assurance vie

Les modifications fiscales apportées aux règles fédérales actuelles s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2017. Elles auront une incidence sur le montant pouvant s'accumuler à des conditions fiscales avantageuses dans un contrat d'assurance vie exonéré. Voici un aperçu de l'incidence que les modifications au coût de base rajusté (CBR) d'un contrat d'assurance vie et au coût net de l'assurance pure (CNAP) auront sur les contrats d'assurance détenus par une société lorsque celle-ci est bénéficiaire du capital-décès.

Contrats détenus par une société aujourd'hui



1. Contrat d'assurance vie détenu par une société



2. Le capital-décès est versé en franchise d'impôt à la société.



3. Un crédit est affecté au compte de dividendes en capital (CDC)
Crédit CDC = Capital-décès - CBR du contrat



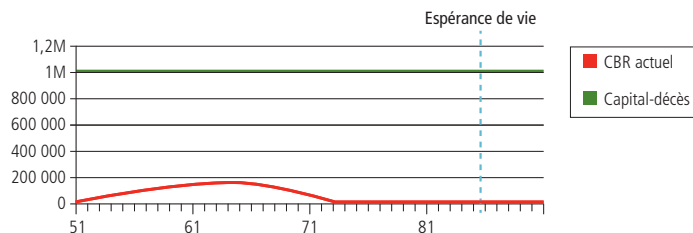
4. Le solde du CDC est versé aux actionnaires sous forme de dividendes en capital libre d'impôt.

Comparaison portant sur le capital-décès et le CBR de la VU Manuvie

La formule complexe servant à calculer le CBR d'un contrat peut se résumer comme suit :

$$\text{CBR} = \text{Primes totales payées} - \text{CNAP total}^*$$

*CNAP annuel = taux de mortalité de l'assuré X le capital de risque net au titre de la couverture



Homme, 50 ans, indice-santé 3, 1 million \$, capital-décès uniforme, VU Manuvie, CDA uniforme, paiement à vie, prime minimum annuelle, taux d'intérêt de 2 %. À titre indicatif seulement.

Contrats détenus par une société au 1^{er} janvier 2017

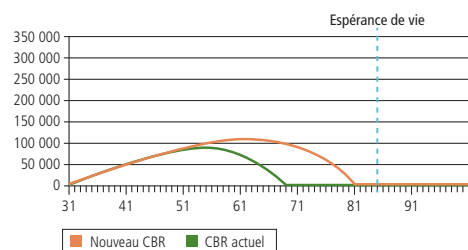
Les modifications touchant l'imposition des contrats d'assurance vie en 2017 réduiront le CNAP (qui constitue un facteur important dans la détermination du coût de base rajusté du contrat :

- Une nouvelle table de mortalité prenant en compte la longévité accrue des Canadiens servira à calculer le CNAP, qui se traduira en général par des taux CNAP plus bas.
- Une nouvelle méthode de calcul du capital de risque net sera utilisée, ce qui engendrera un capital de risque net plus bas pour le CNAP.

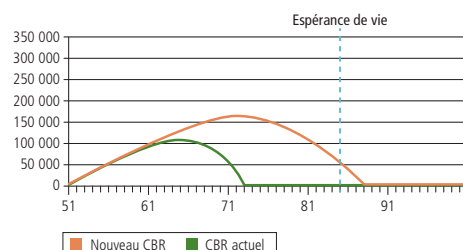
Qu'est-ce que cela signifie au juste?

L'incidence d'un CNAP moins élevé différera selon l'âge à la souscription :

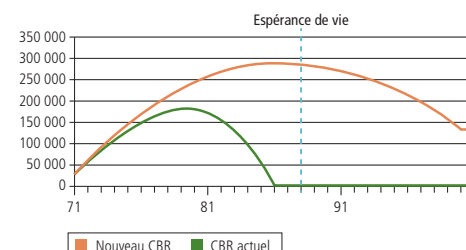
Homme, 30 ans*



Homme, 50 ans*



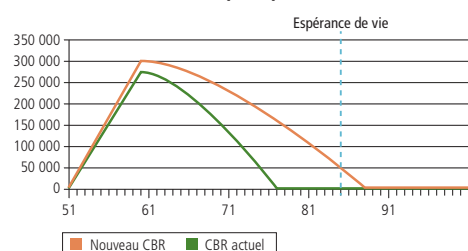
Homme, 70 ans*



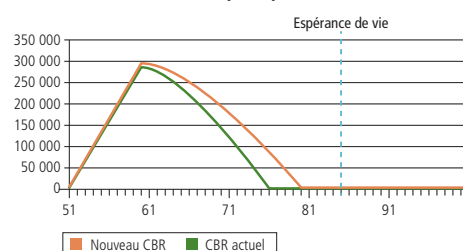
*Indice-santé 3, 1 million \$, capital-décès uniforme, VU Manuvie, CDA uniforme, paiement à vie, prime minimum annuelle, taux d'intérêt de 2 %. À titre indicatif seulement.

L'incidence d'un CNAP moins élevé différera selon le coût ou la prime :

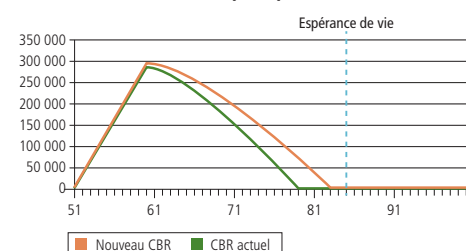
Selon un taux d'intérêt de 2 %, un coût de l'assurance (CDA) 10 ans*



Selon un taux d'intérêt de 2,7 %, un coût de l'assurance (CDA) TR1 85*



Selon un taux d'intérêt de 4 %, un coût de l'assurance (CDA) uniforme*



* Homme, 50 ans, indice-santé 3, 1 million \$, capital-décès uniforme, assurance vie universelle, prime de 31 852 \$ par année pendant 10 ans. À titre indicatif seulement.

Le résultat :

- Les changements apportés aux facteurs du CNAP feront en sorte que le CBR du contrat sera plus élevé pendant plus longtemps.
- L'incidence la plus importante touchera les produits d'assurance vie universelle (VU) avec coût de l'assurance uniforme (CDAU).
- Il y aura moins d'incidence dans le cas des produits assortis d'autres options de coût de l'assurance (CDA).
- Les produits d'assurance vie entière et d'assurance temporaire seront moins touchés.

Quelles que soient les nouvelles règles fiscales, les contrats d'assurance vie demeureront une excellente protection et un moyen fiscalement avantageux pour faire fructifier son capital. Bien que les changements qui prendront effet en 2017 sont importants, ils n'auront pas d'incidences majeures pour la plupart des clients.

Préparez-vous dès maintenant

1

Informez-vous et cherchez de nouvelles occasions d'apporter une valeur ajoutée à vos clients

Dans Inforep, consultez régulièrement le centre de formation de Manuvie sur les modifications fiscales de 2017 touchant l'assurance vie, à www.inforep.ca/2017modiffiscal, pour lire les nouveaux articles de cette série et obtenir d'autres renseignements qui vous aideront à approfondir vos connaissances en matière de fiscalité.

2

Communiquez avec vos clients

Effectuez dès aujourd'hui une analyse détaillée des besoins actuels d'assurance vie et de planification successorale de vos clients pour déterminer s'ils ont intérêt à modifier leur contrat ou à envisager de nouvelles options avant 2017. Ce processus peut prendre un certain temps; en commençant rapidement, vous favorisez votre réussite et celle de vos clients.



RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS.

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûr, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

CS3392F 04/16